

Formes urbaines



FORMES URBAINES

IDENTIFIER, PRÉSERVER ET VALORISER

LES STRUCTURES MÉDIÉVALES



N°16

Contexte

Le Pays Midi-Quercy compte une dizaine de bastides ainsi que de nombreux villages et bourgs de caractère médiéval. Ces formes urbaines constituent un élément fédérateur et une « accroche » pour initier les autres actions.

À côté de certains biens, reconnus et valorisés, d'autres ont tendance à se dégrader par méconnaissance de la valeur de ce patrimoine prestigieux ou de la manière de le requalifier et de le revaloriser.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Mobiliser pour préserver et renforcer un des éléments identitaires fort du Pays Midi-Quercy et générer de nouveaux usages,
- Créer un réseau entre les différentes bastides du Pays et les bastides voisines (dans le Tarn et l'Aveyron),
- Inciter à la requalification de ces formes urbaines pour renverser la tendance à la dégradation de certaines bastides,
- Intégrer cette démarche dans la candidature potentielle du Pays à la procédure « Pays d'Art et d'Histoire ».

2- CONTENU

Cette recommandation concerne aussi bien les habitants que les visiteurs et les élus, pour faire connaître, valoriser et renforcer l'armature des villes et des villages forgée au Moyen-Âge : bastides, villes d'accession, sauvetés, *castrums*.

Elle est complémentaire de la dynamisation de la vie des villages, de la promotion et de la remise sur le marché de logements, notamment dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il s'agit de répondre aux exigences techniques et esthétiques de ces formes urbaines traditionnelles fragiles, tout en répondant aux exigences actuelles et aux nouveaux modes de vie :

- ✓ Actions de reconnaissance, revalorisation, mises en scène,
- ✓ Actions de réhabilitation des bâtiments (politique de rénovation de la structure, des façades) et de requalification des espaces publics,
- ✓ Actions d'extension urbaine adaptée à ce contexte particulier : s'appuyer sur cette composition claire et hiérarchisée pour organiser les extensions, préserver les principales portes d'entrées,
- ✓ Actions de formation - sensibilisation des intervenants professionnels (architectes, artisans, entreprises...),
- ✓ Actions de communication en direction des élus, des professionnels mais aussi des habitants et des visiteurs.

3- LOCALISATION

Les 12 bastides du Pays et autres villages et bourgs de caractère médiéval.

Voir la carte « Typologie urbaine » et le texte s'y rapportant dans le « Diagnostic partagé » de la charte paysagère. Bastides : Molières, Montpezat-de-Quercy, Montalzat, Mirabel, Albias, Réalville, Nègrepelisse, Monclar-de-Quercy, Labastide-de-Penne, Septfonds, Puylargarde, Verfeil-sur-Seye.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Redynamiser les travaux engagés au niveau des inventaires de ce patrimoine et de sa réhabilitation dans les communes,
- Faire partager la reconnaissance de cette forme urbaine médiévale et les savoir-faire qui y sont liés : expositions et conférences (cibles : habitants, touristes, artisans, architectes),
- Élaborer des visites et des circuits thématiques internes au Pays ainsi que des circuits avec d'autres bastides du Tarn, de l'Aveyron et des autres départements du Sud-Ouest (Lot-et-Garonne, Dordogne, Lot),
- Mettre en place des formations spécifiques pour les artisans et les architectes locaux, monter des chantiers pilotes.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : CAUE, DDE, associations locales concernées en fonction des territoires (Maisons Paysannes de France, Maison du Patrimoine, APICQ, Métiers et Territoire, Les Amis du Vieux Caussade et de son Pays...), Architecte des Bâtiments de France, DRAC, Ordre des Architectes, Chambre des Métiers, CAPEB. Architecte, urbaniste, paysagiste, associations spécialisées.
- **Études opérationnelles** : architecte, urbaniste, paysagiste, associations spécialisées.
- **Travaux** : artisans, entreprises locales et spécialisées.

6- BONNES PRATIQUES

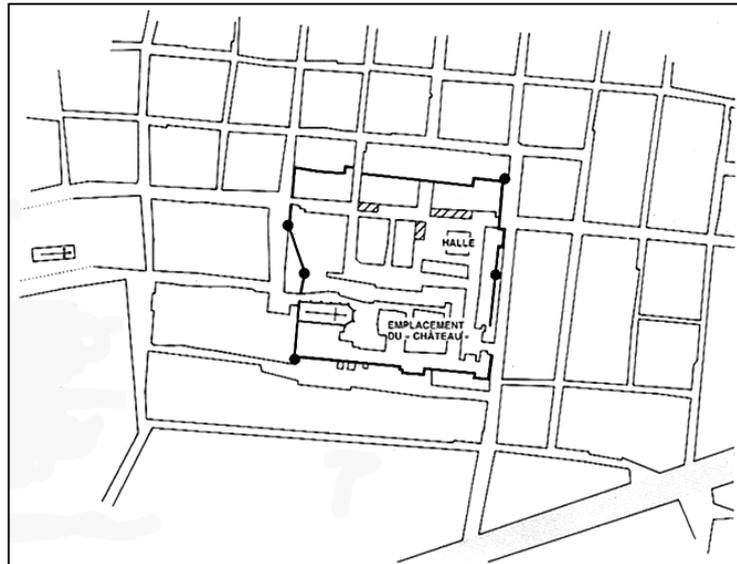
- Expositions et ouvrages de l'Union régionale des CAUE et autres revues sur les bastides
- Pays d'Art et d'Histoire des bastides du Rouergue
- Centre d'Études des Bastides à Villefranche-de-Rouergue (12).

7- ILLUSTRATIONS

Mon village date du Moyen-Âge

Il participe à l'identité du Pays...

Valoriser les formes d'hier pour mieux construire aujourd'hui...



Valoriser le **patrimoine historique et culturel** des bastides en **respectant** la trame des voiries, les dimensions des îlots, les matériaux et les couleurs...

FORMES URBAINES

VALORISER

LES TRAVERSES ET ENTRÉES DE BOURGS



Contexte

La qualité des bourgs est liée à la qualité de leurs espaces publics. L'approche des bourgs et villages, et plus généralement la perception de leur identité, sont marquées par le traitement de leurs entrées et traversées. Ces aménagements participent des nouvelles exigences des habitants qui viennent en Pays Midi-Quercy avec un mode de vie et une culture qui mêlent intimement l'urbain et le rural.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Proposer des aménagements publics qui valorisent la découverte des bourgs, des villages et participent à la dynamisation de la vie des centres et des périphéries de bourgs,
- Améliorer la qualité de vie et la qualité des déplacements dans les bourgs et villages en proposant des pistes cyclables quand la topographie le permet, sinon trouver des itinéraires compatibles avec l'existant,
- Faciliter la mise en place de plans de déplacements en vélo vers l'école,
- Ne pas se contenter d'aménager « autrement » mais agir également pour changer les comportements,
- Articuler ces actions avec les programmes de signalétique, les itinéraires touristiques, les chemins de randonnées, etc.

2- CONTENU

Cette recommandation est particulièrement complémentaire des fiches n°18 « Les franges et extension de bourgs », n°22 « Les zones d'activités » et n°28 « Les itinéraires de découverte ».

Les entrées et traverses de villes et bourgs :

Il s'agit de rendre attractives les routes d'accès et les traversées de bourgs, de maintenir et de faciliter les liaisons avec la campagne environnante et de gérer les différents flux et usages de la voie en toute sécurité (liaisons vers les écoles, les maisons, les commerces, les activités). L'impact des maisons ou des bâtiments en façade est fort.

- Aménager des séquences d'approches successives du paysage rural au paysage urbain,
- Prévoir une bande de recul entre la voie et l'implantation des constructions pour maîtriser les façades latérales, intégrer les circulations douces et le mobilier urbain,
- Séparer et traiter de manière différenciée la voie et les autres usages (activités, espaces publics, déplacements doux).

Les entrées et traverses de villages et hameaux :

Les espaces sont plus ouverts, l'implantation des bâtiments plus aérée. Le faible flux de voitures entraîne un partage implicite de la voie : la rue intègre la voiture, le vélo, le piéton.

- La place du végétal est déterminante pour structurer les vides et les pleins,
- Préserver des cônes de vision sur les bâtiments ou sur les éléments végétaux remarquables,
- Créer un rappel des matériaux entre la rue et les bâtiments.

3- LOCALISATION

Sur tout le territoire, mais les recommandations sont différentes suivant l'importance et la localisation géographique du bourg, village ou hameau.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Commencer par les traverses programmées ou en projet,
- Coordonner les travaux avec les programmes de travaux routiers du Département et les actions du Pays sur les enseignes et publicités.
- Il s'agit de profiter de l'aménagement des entrées ou traverses de bourgs pour :
 - améliorer la qualité de vie : lieux de rencontre, interface public-privé, place du végétal et du mobilier urbain,
 - faciliter les déplacements dans les bourgs et villages : place de la voiture, déplacements doux, partage de la voie.

- Mettre en place une démarche d'ensemble :
 - . **Analyser les fonctions** : identifier les usages et les usagers de la voie, les faire cohabiter sans conflit, prévoir les besoins à venir, gérer les différents flux, échanges et dessertes en toute sécurité, intégrer les modes de déplacements doux urbains et ruraux.
 - . **Mettre en place une concertation** : avec les riverains, les écoles, les associations (parents d'élèves, Amis du Musée...), le Conseil de Développement du Pays, les Chambres consulaires.
 - . **Choisir le paysagement** : passer d'un paysage rural à un paysage plus urbain, traiter les séquences d'approches successives, créer un rythme, traiter les limites entre le public et le privé, intégrer le mobilier, les détails.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : les élus et les services techniques des communes concernées, les services de l'État (DDE), les services techniques et les structures associées du Conseil Général. Architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Études opérationnelles** : architecte, urbaniste, paysagiste, services de la DDE.
- **Travaux** : artisans, entreprises locales et spécialisées.

6- BONNES PRATIQUES

- Aménagements réalisés en Pays Midi-Quercy (Caussade) ou en Tarn-et-Garonne (voir avec le CAUE et la DDE)
- Revues, CD-Rom et brochures sur diverses réalisations (voir avec le CAUE et la DDE).

7- ILLUSTRATIONS

Ma rue est à repenser...

elle participe à l'identité du Pays

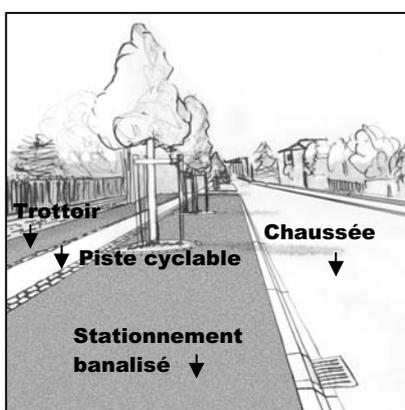
Tenir compte de la diversité des déplacements pour mieux circuler...

Quelques règles essentielles :



Dans les villages et hameaux :

- . **Mettre en valeur** les éléments du patrimoine bâti,
- . **Enterrer** les réseaux,
- . **Aménager** le partage de la voie,
- . Rythmer et **séquence**r l'entrée grâce au végétal.



En milieu urbain :

- . **Analyser** les fonctions et identifier les usages et les usagers de la voie,
- . Mettre en place une **concertation**,
- . Choisir l'**aménagement paysagé**.

En général : intervenir suivant des séquences homogènes.



FORMES URBAINES

MAÎTRISER ET QUALIFIER

LES FRANGES ET EXTENSIONS DE BOURGS

N°18



Contexte

La qualité de l'approche lointaine des bourgs ainsi que la qualité de leur fonctionnement sont liées à la qualité de leurs franges. Les panoramas et cônes de vision remarquables qui caractérisent le Pays Midi-Quercy nécessitent un traitement spécifique quant à l'extension des formes traditionnelles des bourgs et villages. Ces aménagements participent aux nouvelles exigences des habitants qui viennent en Midi-Quercy avec un mode de vie et une culture qui mêlent intimement l'urbain et le rural.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Éviter la banalisation ou la dégradation des paysages identitaires du Pays par le développement de l'habitat pavillonnaire,
- Répondre à l'attractivité résidentielle du Pays par des solutions adaptées à l'implantation géographique et à la trame historique des bourgs et villages,
- Concevoir des extensions de bourgs qui composent avec le paysage naturel, le paysage cultivé et les formes urbaines environnantes,
- Participer à la restructuration de certains hameaux dégradés ou à l'abandon,
- Trouver un équilibre entre construction neuve et réhabilitation du patrimoine bâti,
- Préserver de la construction certains sites ou paysages cultivés ou naturels du Pays en intégrant les risques naturels.

2- CONTENU

Cette recommandation s'applique en complément de l'action de dynamisation des centres bourgs : voir les fiches n°16 « Les structures médiévales » et n°17 « Les traverses et entrées de bourg ».

- Conseiller les élus, les promoteurs ou les particuliers pour les constructions et extensions en limite de bourg pour :
 - prendre en compte les vues lointaines : silhouette globale, cônes de vision, volumes, lumières, couleurs,
 - prendre en compte les vues rapprochées : volumes, matières et couleurs environnantes,
 - s'appuyer sur le parcellaire existant et sur les éléments structurants du paysage : cheminements et maillage des rues, formes urbaines, alignements de haies et d'arbres, arbres repères,
 - maintenir l'équilibre entre les espaces ouverts et les espaces bâtis (pleins et vides), préserver les cônes de vision remarquables proches et lointains.
- Concevoir et réaliser des aménagements collectifs ou publics en continuité de l'existant : liaisons au bâti et cheminements, traitement des eaux pluviales, espaces participant à la qualité de vie.
- Définir les règles de construction ainsi que les règles de conception et de réalisation des lotissements : unité générale des couleurs, homogénéité et organisation des volumes, clarté des limites maçonnées et végétales.

3- LOCALISATION

Sur tout le territoire, mais les recommandations sont différentes suivant les modes d'implantation des bourgs et des villages.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agit de mettre en place, en plusieurs étapes, un **nouveau mode d'extension des bourgs** :

- Organiser la protection et l'aménagement des limites des bourgs dans le cadre des documents d'urbanisme communaux et des risques naturels (par exemple, Plan de Prévention du Risque Inondation).
- Mettre en place un conseil aux élus, aux promoteurs ou aux particuliers lors d'un projet de lotissement ou d'extension de bourg : proposition au cas par cas (opérationnel tout de suite).
- Élaborer des documents de communication, des expositions sur les nouveaux lotissements ou les extensions de bourg (cibles : élus, habitants, promoteurs, artisans, architectes).

Les extensions de bourgs en plaine ou au bord de l'eau :

- Limiter le développement urbain autour du centre, préserver les espaces agricoles périphériques, limiter les constructions le long des axes routiers et développer des liaisons entre le bourg et le bord de rivière.
- Constituer des franges urbaines, lieu de contact, de filtre entre le bourg et les espaces cultivés, naturels ou le bord de l'eau : bandes boisées, alignements d'arbres, prairies, vergers, jardins familiaux, circulations douces.
- Préférer les constructions aux volumes horizontaux, qui s'harmonisent mieux avec les paysages ruraux environnants aux reliefs adoucis.

Les extensions de bourgs en situation perchée ou sur pente :

- Préserver la lisibilité des silhouettes urbaines : bâti (respecter la hauteur des constructions, maîtriser les matériaux et couleurs) et végétal (à maintenir, dégager ou développer).
- Préserver des « cônes » ouverts avec des visions panoramiques et profiter des formidables « balcons » publics ou privés qu'ils peuvent offrir sur la plaine ou sur la vallée (limiter les constructions le long des routes d'accès ou de crête).
- Définir des marges de recul des constructions en bas de pente ou en pied de crête qui servent de vitrines ouvertes sur les bourgs ou de belvédères, suivant les cas : « patus » ou prairies.
- Maintenir les crêtes non urbanisées quand elles le sont et accompagner qualitativement de petites zones constructibles d'habitat diffus dans la pente : grandes parcelles, étagement des habitations, obligation de planter des arbres (80% d'essences champêtres de haut-jet).
- Orienter les constructions parallèlement aux courbes de niveaux et inciter à une forte présence végétale dans les jardins (hautes tiges visibles de loin).

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : les élus et les services techniques des communes concernées, les services de l'État (DDE), les services techniques et les structures associées du Conseil Général. Architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Études opérationnelles** : architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Travaux** : artisans, entreprises locales et spécialisées.

6- BONNES PRATIQUES

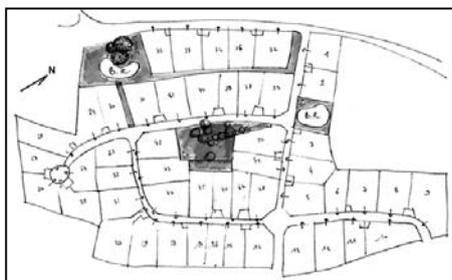
- **Projets pilotes n°2 et n°3** : « Extension de bourg et lotissement » à St Cirq et à Monteils.

7- ILLUSTRATIONS

Ma rue est à repenser...

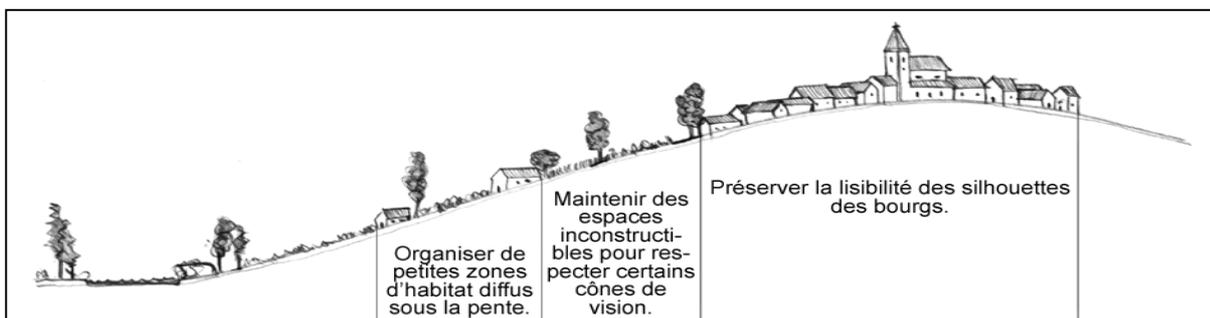
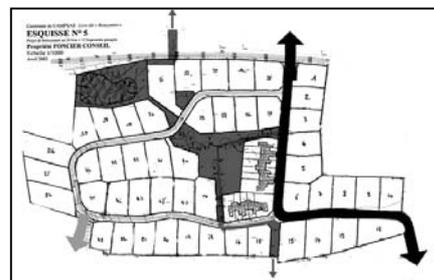
elle participe à l'identité du Pays

Tenir compte de la diversité des déplacements pour mieux circuler...



Avant : un lotissement fermé sur lui-même.

Après : plusieurs ouvertures sur le bourg, des cheminements intégrés au réseau communal.



FORMES URBAINES

ENCOURAGER LA STRUCTURATION DU

PÔLE URBAIN DU PAYS



Contexte

L'ouest du Pays Midi-Quercy, depuis Caussade (à partir de l'échangeur de l'A20 ou de la RN20) et depuis Montauban, est soumis à une très forte pression foncière liée à l'attraction de cette partie du territoire, très accessible pour les nouveaux résidents venant de Toulouse ou de Montauban. Conformément à la charte de Développement Durable du Pays, la maîtrise de cette pression ainsi que le développement des liaisons et des solidarités avec le reste du Pays sont indispensables pour maintenir la qualité de vie et la cohésion sociale de ce territoire.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Construire un « pôle d'équilibre » capable de résister à l'extension indifférenciée et labyrinthique de la périphérie montalbanaise et toulousaine,
- Répondre aux besoins de l'urbanisation sans banaliser le territoire et fragiliser la cohésion sociale : développer les équipements publics, contrôler le développement des gros projets d'urbanisation et limiter l'urbanisation diffuse.

2- CONTENU

Cette recommandation est complémentaire de la fiche n°27 « Les portes d'entrées du Pays ».

- **Valoriser les éléments fédérateurs du pôle urbain** : la RN20, les RD926 et RD115, la voie ferrée, l'Aveyron, le nouveau lycée de Caussade - Monteils.
- **Diversifier les modes de déplacement dans le pôle urbain** : proposer des alternatives au « tout voiture » (organiser un système de transport collectif, réseau urbain de bus et transport à la demande), valoriser la voie ferrée Cahors - Montauban (transport collectif cadencé entre Montauban et Caussade, gare de Caussade, liaison à Toulouse et desserte intermodale de tout le Pays), hiérarchiser et sécuriser les routes du pôle urbain et créer de nouvelles liaisons pour les modes de déplacements doux (à partir des délaissés de la RN20, aménagements de traverses de bourgs, voie verte, etc.), aménager un circuit intercommunal de déplacements doux au niveau du pôle urbain et le relier avec les autres chemins du Pays.
- **Valoriser les accès et les abords de l'Aveyron et de la Lère** : retrouver les liaisons perdues avec la rivière (aménager certains accès et cheminements quand cela est possible, en lien avec les déplacements doux intercommunaux du pôle urbain) ; développer une accroche urbaine sur la rivière (mettre en valeur des façades sur l'eau, par exemple dans le quartier des tanneries à Caussade, orienter la façade noble des bâtiments vers l'eau et créer des ouvertures visuelles, ou créer de nouvelles liaisons, par exemple le projet d'aménagement de la gare en lien avec la Lère et le lycée, créer des belvédères ou des parcours de santé, etc.) ; préserver certains abords en les rendant non constructibles et / ou non accessibles pour maintenir les continuités écologiques (l'île de Nègrepelisse par exemple).
- **Composer les extensions et les franges urbaines** :
 - Se donner les moyens de contenir les extensions sur un territoire limité : autour du centre urbain avec des opérations de type « lotissement de haute qualité paysagère » et au-delà des quartiers urbains avec de petites zones d'habitat diffus bien délimitées. Les « lotissements de haute qualité paysagère » délimitent et organisent des zones constructibles à partir du parcellaire agricole et des chemins existants. Les petites zones d'habitat diffus sont limitées et favorisent l'insertion des constructions (voir la fiche n°14 « Les constructions nouvelles »).
 - Proposer des extensions qui renforcent les liaisons entre la ville et la campagne avec des « lisières urbaines » ou des « collines résidentielles » suivant les cas. En plaine, la lisière urbaine peut prendre des formes différenciées : bandes boisées, alignements, prairies, boisements, vergers, jardins familiaux. Des voies de dessertes locales peuvent s'y insérer. Les collines résidentielles préservent certains paysages dans les coteaux et pérennisent l'image de la campagne dans les nouveaux quartiers du pôle urbain (voir la fiche n°18 « Les franges et extensions de bourgs »).
 - Préserver certains « espaces ouverts urbains » : coupures agricoles et / ou naturelles à protéger ou à ouvrir à de nouvelles pratiques urbaines : des ouvertures visuelles sur la campagne depuis les nouveaux quartiers maintiennent les relations entre la ville et la campagne. Les espaces préservés naturels ou agricoles sont des espaces de respiration et d'échanges indispensables à l'équilibre urbain-rural et des coupures entre les bourgs. Certains d'entre eux peuvent intégrer des pratiques urbaines douces comme la promenade, le sport.

- **Dynamiser les centres et valoriser les différentes approches des bourgs** : espaces publics, commerces, entrées, traverses. Le développement urbain ne doit pas se faire aux dépens du centre ville ou des bourgs. La poursuite des aménagements des espaces publics est indissociable de l'ouverture à de nouvelles urbanisations. La qualité patrimoniale des bourgs et villages qui constituent ce pôle urbain (4 bastides et autres villages de caractère) permet de soigner véritablement les aménagements.

3- LOCALISATION

Toute la partie ouest du territoire (à proximité de Montauban et de l'échangeur A20) soit 10 communes :

- 6 communes autour de Caussade : Septfonds, Monteils, Caussade, Réalville, Cayrac, Albias,
- 4 communes autour de Nègrepelisse et Montauban : Nègrepelisse, Bioule, Léojac, St-Étienne-de-Tulmont.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Harmoniser les politiques et les documents d'urbanisme des 10 communes du pôle urbain** : vers un document intercommunal, politiques de logement, équipements de loisirs, modes de déplacements.
- **Mettre en place**, en plusieurs étapes, **une politique** de structuration du pôle urbain du Pays et **une pédagogie** des aménagements et des équipements à réaliser.
- **Développer les liaisons et les solidarités avec le reste du Pays** : développer les équipements au service de la population de tout le Pays, faciliter l'accès au lycée et la vie des étudiants, hiérarchiser et sécuriser les voies d'accès au pôle urbain, relier les routes et les circulations douces du pôle urbain avec celles du Pays, développer les marchés locaux avec vente des produits du Pays Midi-Quercy, faire connaître les activités et les ressources des territoires plus périphériques.

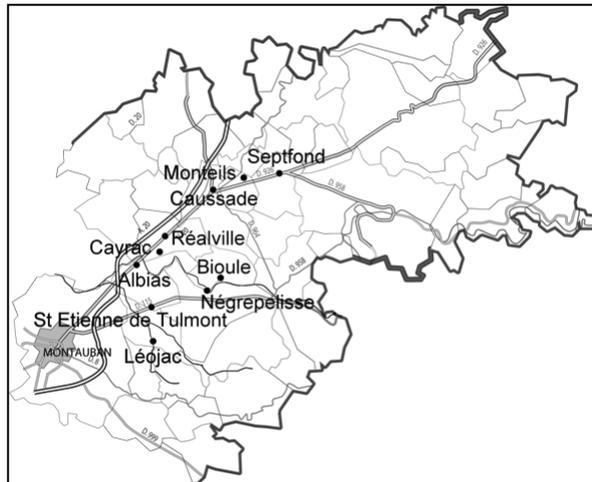
5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : les élus et les services techniques des 10 communes concernées, les services de l'État (DDE), les services techniques et structures associées du Conseil Général, le CAUE. Architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Études opérationnelles** : architecte, urbaniste, paysagiste, architecte et paysagiste conseils de la DDE.
- **Travaux** : artisans, entreprises locales et spécialisées.

6- ILLUSTRATIONS

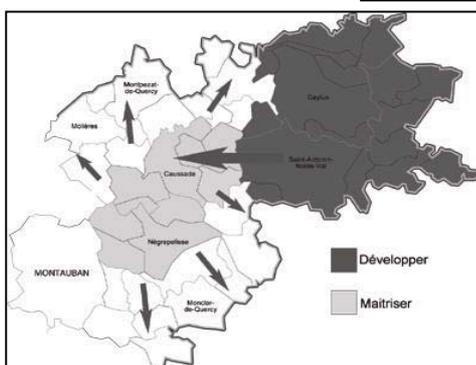
Travailler et se déplacer dans le pôle urbain

- . Favoriser l'usage du **train**,
- . **Aménager** un circuit intercommunal de **pistes cyclables** reliées aux bourgs
- . **Hiérarchiser** les aménagements des différentes **routes**,
- . **Améliorer** la desserte des **zones d'activités**.



Habiter dans le pôle urbain

- . **Aménager** des **lotissements** de haute qualité paysagère,
- . **Préserver** certains espaces remarquables de la construction,
- . **Renforcer** les liaisons entre les bourgs et la campagne : collines résidentielles, lisières urbaines,
- . **Valoriser** certains accès, les abords de l'Aveyron et de la Lère.



Améliorer les liaisons et les solidarités avec le reste du Pays (services et déplacements),

Améliorer sa capacité d'accueil (logement locatif, loisirs, activités).

FORMES URBAINES

FAVORISER L'INSERTION DES

MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS URBAINS

N°20

Contexte

L'ensemble du réseau de distribution d'énergie, qu'il s'agisse de l'électricité ou du téléphone, les mobiliers techniques divers utiles au confort de la vie quotidienne et à la protection de l'environnement (comme les abribus, les conteneurs poubelles, les panneaux de signalisation ou les panneaux informatifs) font partie du paysage de tous les villages et hameaux. Ils sont le « petit patrimoine » d'aujourd'hui, qui vient s'ajouter, parfois de façon contradictoire, à celui d'hier.

Il est nécessaire de réfléchir à la fois à des actions de rattrapage de situations antérieures (réseaux aériens, panneaux...) et à des actions d'ensemble pour les nouveaux éléments, par exemple en ce qui concerne le mobilier indispensable à la mise en œuvre des nouveaux modes de traitement des ordures ménagères.

Par ailleurs des panneaux publicitaires, des enseignes et préenseignes ponctuent les sites. Bien que dans l'ensemble ils ne soient pas très nombreux en Pays Midi-Quercy, il convient de rester vigilant afin qu'ils ne se multiplient pas.

1- OBJECTIFS

- Effacer ou masquer les réseaux aériens,
- Améliorer et adapter aux conditions locales l'aspect esthétique des équipements indispensables,
- Rationaliser la distribution et l'aspect des panneaux directionnels et informatifs,
- S'intégrer dans une politique globale de signalisation à l'échelle du Pays.

2- CONTENU

- Tenir toujours compte du rapport entre : l'élément à traiter, son importance, sa localisation par rapport au site, le site lui-même, sa fréquentation... de façon à calibrer la nature du projet (et la dépense) en fonction des enjeux strictement locaux et non d'un programme général. En effet, il est primordial d'agir au niveau de chaque village ou site en prenant en compte le contexte local et non d'appliquer des recettes sur le Pays (ne pas reproduire la standardisation que l'on veut combattre).
- Cette précaution n'implique pas chaque fois de réaliser des mobiliers ou de proposer des solutions onéreuses. Une certaine industrialisation et simplicité devrait être recherchée sur la base de prototypes, éventuellement à modules variables, à mettre au point.
- Prendre le plus grand soin d'adapter le projet aux nécessités techniques et aux contraintes d'entretien. Par exemple pour les abris à conteneurs, les adapter aux nécessités techniques (ramassage facile par les éboueurs, non transformation en dépôts sauvages...) et à l'identité du site (murets en pierre sèche ou en brique, en bois...); permettre une évolution future de l'importance des sites en laissant de la place disponible. Autre exemple : intégrer les parkings à vélo près des commerces, des équipements et des services publics (écoles, lieux de ramassage scolaire...).
- Le respect des sites et du patrimoine n'oblige pas toujours à imiter les formes et matériaux d'autrefois. Des solutions marquant l'époque contemporaine pourraient créer un dialogue avec les formes d'hier (voir le dialogue souvent amorcé entre le mobilier urbain et le bâti ancien. Des mariages de matériaux peuvent aussi être recherchés, par exemple entre acier et pierre, inox et bois, brique et bois exotiques...

3- LOCALISATION

- Tous les villages et les hameaux concernés par une accumulation de réseaux aériens et de mobilier, en priorité les sites les plus fréquentés,
- Axes routiers de découverte longés par des réseaux ou ponctués de mobilier vétuste ou disgracieux,
- Priorités ponctuelles : dans le rayon de protection d'un monument, sur un point de vue panoramique, en entrée de village ou de ville, selon la quantité présente par site...
- Le cas échéant, dans les lieux d'échanges modal des déplacements : vélo/ramassage scolaire, train/vélo...

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Pour les actions d'amélioration de la situation existante sans études préalables d'homogénéisation (comme l'enterrement des réseaux) :**
 - Recensement des sites prioritaires selon des critères à définir : sites protégés et abords de monuments, entrées de villages sur des routes passantes, points de vue emblématiques – Hiérarchisation des sites entre eux de façon à engager un programme pluriannuel d'enterrement des réseaux – Recherche de partenariat avec EDF et France Télécom – Chiffrages des coûts – Élaboration d'un programme d'action pluriannuel.
 - Concernant les équipements pour les vélos : recensement des sites et des lieux d'échange modal, instauration de partenariats ou travail en collaboration avec la SNCF, les sociétés gestionnaires d'autobus, le Conseil Général (près des collèges), le Conseil Régional...
 - Compte tenu du nombre de sites concernés, mise au point au niveau du Pays de critères objectifs de choix des sites pour que le programme soit bien réparti chaque année.
 - Chaque année, recherche de financements pour le programme.
- **Conteneurs de déchets ménagers :**
Les intégrer aux sites dans lesquels ils se trouvent (ne pas reproduire les défauts des conteneurs, à savoir un aspect identique partout). Choisir quelques sites représentatifs à la fois des enjeux et des typologies architecturales. Mettre au point pour chacun d'eux une forme adaptée. Si elle donne satisfaction, la reproduire ailleurs. Cette politique peut aussi concerner les autres édifices techniques comme les **transformateurs électriques**.
- **Abribus :**
Ils appartiennent pour la plupart au Conseil Général. Leur entretien pourrait s'accompagner progressivement d'une remise en état, visant à les homogénéiser en terme de volumétrie tout en les adaptant aux sites dans lesquels ils se trouvent.
- **Parkings à vélos**
- **Panneaux :**
 - **Publicité** – Chaque fois que possible, regrouper les panneaux et les limiter d'un point de vue quantitatif. Lutter contre la prolifération, éventuellement à partir de **chartes de publicité restreinte** à l'échelle intercommunale.
 - **Enseignes et préenseignes** – Inclure celles-ci dans les chartes de publicité restreinte.
 - **Signalétique patrimoniale et promotion touristique** – Mener une réflexion sur l'homogénéisation et la mise en réseau des panneaux touristiques à l'échelle du Pays. Recenser les sites et monuments à indiquer. Mener une réflexion sur le rôle des Portes du Pays.
 - **Choisir un vocabulaire commun au Pays** pour les enseignes et la signalétique directionnelle : par exemple dans les circuits de découverte « l'eau et l'urbain », évocation de l'eau dans le choix des matériaux et le design du mobilier urbain.

5- COMPÉTENCES REQUISES

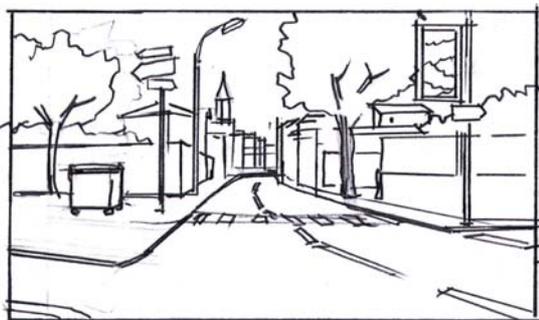
- **Études préalables – Montage de dossier :** Syndicats d'électrification, EDF, France Télécom, Conseil Général, DDE, CAUE, bureaux d'études Voiries Réseaux Divers (VRD), services techniques des communes et des Communautés de communes, Office de Tourisme, fabricants de conteneurs de déchets...
- **Études opérationnelles :** bureaux d'études VRD, DDE, paysagistes, services techniques, architecte et paysagiste conseils de la DDE.
- **Travaux :** Office de Tourisme, fabricants de conteneurs de déchets, fabricants de mobilier (pylônes, abribus, panneaux...), paysagistes, architectes...

6- BONNES PRATIQUES

- **Fiche projet pilote n°2 et n°3 :** « Extension de bourg et lotissement » à St Cirq et à Monteils.
- **Fiches projets pilotes n°5, n°6, n°7 :** « Entrées et traverses urbaines à Albias / Réalville », « Entrées et traverse de bourg à Montricoux », « Valorisation des abords et silhouettes de village à St-Projet ».
- **Fiche projet pilote n°8 :** « Création d'un nouveau centre bourg à Génébrières ».
- **Fiche projet pilote n°10 :** « Valorisation et gestion de zones d'activités à Caylus ».

7- ILLUSTRATIONS

Reconnaître le site, inventorier les partenaires, évaluer les possibilités d'aménagement...



... et élaborer des projets intégrant tous les mobiliers et réseaux



En même temps, chercher à rationaliser...



... pour valoriser et gérer plus efficacement



